

# Les labels agricoles sont officiels

**ÉCONOMIE.** Agriculture responsable, agriculture intégrée, pêche responsable, produits bio. Les pouvoirs publics ont délivré hier les premières certifications calédoniennes très officielles et contrôlées, issues d'une loi du pays votée en janvier 2017.

Voilà dix ans qu'a été lancé le chantier des labels officiels calédoniens certifiant l'agriculture responsable, l'agriculture bio et la pêche responsable. Dix mois que la loi du pays encadrant tout cela a été votée. Il y a des années que les organisations compétentes se préparent. L'Erpa d'abord, Etablissement de régulation des prix agricoles, mais aussi le Repair, Réseau professionnel pour une agriculture innovante et responsable, qui se charge du travail de terrain et fédère aujourd'hui 54 exploitations.

## AVANCÉE

Hier, les premiers certificats officiels, estampillés Nouvelle-Calédonie, ont été remis à des agriculteurs et à des armateurs de pêche hauturière. L'année prochaine, des labels identiques devraient être élaborés pour la pêche lagonaire. C'est Nicolas Metzdorf, président de l'Erpa et membre du futur gouvernement, qui a joué les maîtres de cérémonie. « C'est une belle avancée pour l'agriculture et la pêche calédoniennes

qui avancent doucement mais sûrement vers une amélioration de leur qualité et vers l'autonomie alimentaire », s'est-il félicité. Attention, agriculture responsable ne signifie pas produit bio. Un autre label existe pour ça.

## TROIS ANS DE VALIDITÉ

En fait, la loi du pays et les arrêtés qui ont suivi ont mis en place six labels : « certifié authentique, qualité supérieure (pour la viande), agriculture responsable, agriculture intégrée (où les pesticides sont remplacés le plus souvent par des auxiliaires naturels), pêche responsable et Bio Pasifika. »

Différents labels pour différents niveaux de bonnes pratiques. Mais lors de leur création en début d'année, certains professionnels s'en sont emparés alors même que les dispositifs de contrôle n'étaient pas pleinement opérationnels.

Ce n'est plus le cas dorénavant et les tricheurs seront susceptibles d'être sanctionnés.

Quant aux certifications, elles sont accordées à l'issue d'un



La délivrance des certifications s'est faite dans les locaux de l'Erpa, dont le président, Nicolas Metzdorf, était entouré de professionnels et de responsables de plusieurs organismes de contrôle.

processus d'identification et de contrôle qui implique plusieurs organismes, dont les services vétérinaires, des associations de consommateurs et des associations de protec-

tion de l'environnement. Après avis du gouvernement, les labels sont accordés pour une durée de trois ans, avec des contrôles intermédiaires. Pour aboutir à une certification,

c'est bien sûr aux exploitations concernées d'en faire la demande.

Elles sont de plus en plus nombreuses dans ce cas du fait d'une attente croissante

des consommateurs en matière de qualité alimentaire et d'une attention plus forte envers la protection de l'environnement.

Ph.F.

## Le danger, lui, ne dort jamais !



Jusqu'au 31.12.2017

**-20%**

sur votre nouveau contrat  
Auto ou Habitation  
pour la souscription de votre contrat

## Protection Familiale

Garantie des accidents de la vie courante

Un seul contrat pour vous protéger,  
vous et/ou votre famille,  
Une indemnité jusqu'à 120.000.000 XPF  
en cas d'invalidité

A partir de 9.975 xpf par an \*

(\* formule «Référence Solo < 66 ans» pour garantir les accidents de la vie les plus graves)

Renseignements dans toutes les agences AXA

réinventons / notre métier

